

**17^{ième} COMITÉ DE PILOTAGE DES ARBRES REMARQUABLES
EN SEINE-ET-MARNE**

Réunion du jeudi 19 avril 2018
dans les locaux de la D.E.E.A, à 14h30, salle A

Sous la présidence de Madame Daisy LUCZAK, Conseillère départementale, étaient présents :

- Mme Grégoire DUTERTRE, Directrice-adjointe du C.A.U.E 77,
- M. Augustin BONNARDOT, arboriste au C.A.U.E 77,
- Mme. Caroline DECUYPERE, service agriculture, aménagement foncier et forêt à la D.E.E.A,
- M. Olivier NICOL, chargé du dossier "Arbres remarquables" à la D.E.E,
- Mme Ulrique JANA, cheffe du service agriculture, aménagement foncier et forêt à la D.E.E.A,
- M Christian ALIX, association R.E.N.A.R.D,
- M Dominique GOUAT, association des amis de la forêt de Fontainebleau,
- M Michel VALLIER, expert.

Absents excusés :

- Mme Juliette OECONOMO, DRIEE Ile de France,
- le service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine,
- M. Christophe PARISOT, Directeur de Seine et Marne environnement,
- La direction départementale des territoires.

=====
=====

Madame LUCZAK accueille les participants et les remercie de leur présence à ce dix-septième Comité de Pilotage des Arbres remarquables.

Informations sur l'inventaire et informations diverses.

- Le sophora classé à Montry a reçu le label « arbre remarquable de France » délivré par l'association A.R.B.R.E.S. ; il a également été désigné comme arbre de l'année 2017 en France par le jury du concours organisé par la revue « terre sauvage », l'ONF et l'association A.R.B.R.E.S.
- Le noyer noir situé dans le parc Debreuil au Mée sur Seine, classé à l'inventaire départemental est en fait un noyer Hybride.
- Le CAUE participe à l'inventaire régional des arbres remarquables d'Ile de France. Cette initiative lancée par le Conseil régional est récente et il n'y a eu pour l'instant qu'une seule réunion, en février 2018, du comité.
- Les travaux sur la législation continuent avec des propositions qui vont être envoyées aux députés pour lutter contre les dégradations faite sur les arbres. Les fiches conseil sont régulièrement actualisées au fur et à mesure des modifications législatives et règlementaires.
- un groupe de travail a été créé pour l'évaluation des arbres à partir de 14 critères permettant une approche la plus objective possible en la matière.

- Madame LUCZAK suggère de mieux mettre en valeur l'action du COPIL pour les arbres remarquables, soit à l'occasion de grands événements publics (randonnée des 3 châteaux par exemple) soit par des articles dans les publications du Département. Elle propose par ailleurs qu'une tournée de visite d'arbres remarquables classés à l'inventaire départemental soit organisée en direction des élus départementaux et des membres du COPIL pour le printemps 2019.

Propositions de classement à l'inventaire

M Augustin BONNARDOT présente, au moyen d'une projection de photographies, des arbres repérés au cours de tournées et visites sur le terrain, grâce à des informations fournies par des personnes et des associations. Il soumet au COPIL le classement de 6 arbres ou groupes d'arbres :

- Un noisetier de Byzance à COMBS-LA-VILLE ; essence rare en Seine-et-Marne, un seul tronc et d'importantes dimensions (2,45 m de circonférence et 15 m de haut) pour cette espèce. Cet arbre se situe dans un parc privé mais est visible de la rue. Le COPIL propose son classement à l'inventaire.

- un savonnier au MÉE-SUR-SEINE ; c'est un arbre de parc peu fréquent dans le département, de belle taille pour cette essence (12 m de haut et 0,63 de circonférence), il est très bien mis en valeur au milieu d'un beau parc urbain, reposant sur un petit tertre. Le COPIL propose son classement à l'inventaire.

- un chêne sessile, dénommé « Toutatis » par l'association des amis de la forêt de Fontainebleau, qui a des mensurations remarquables (34 m de haut et 6,10 m de circonférence) ; il se situe en forêt de Fontainebleau (parcelle 702) et deux autres chênes de belles dimensions, dénommés « Thor » et « Odin » par l'association des amis de la forêt de Fontainebleau, sont situés à proximité. Ce trio se trouvant dans un rayon de 200 m, ce qui est exceptionnel. Le COPIL propose le classement à l'inventaire de cet ensemble de 3 chênes remarquables.

- un chêne hybride (croisement de chêne sessile et de chêne pédonculé) formé de 4 branches ayant marcotté ce qui lui donne l'apparence de bonzaï géant. De plus cet arbre se situe au bord d'une route forestière fréquentée, la route de Saint Mégrin en forêt de Fontainebleau. Le COPIL propose son classement à l'inventaire.

- un saule pleureur à GRISY-SUR-SEINE, cet arbre a été couché par une tempête, s'est relevé et a recépé. Le COPIL propose de ne pas le classer à l'inventaire départemental, mais de le considérer d'intérêt communal

- Un alignement de platanes à Montgé en Goele ; du fait qu'il y a déjà plusieurs alignements de ce type classés à l'inventaire et aux dimensions bien plus imposantes, le COPIL propose de ne pas classer cet alignement à l'inventaire départemental, mais de le considérer d'intérêt communal. Cet alignement pourrait être mieux protégé par son classement au PLU de la commune ; par ailleurs il est vraisemblablement situé dans l'emprise de la route départementale n° 41, ce qui constitue une protection supplémentaire.

Le comité de pilotage retient donc - à l'unanimité - 4 des 6 arbres ci-dessus, à savoir le noisetier de Byzance à COMBS-LA-VILLE, le savonnier au MÉE-SUR-SEINE, les trois chênes en forêt de Fontainebleau et le chêne hybride en forêt de Fontainebleau qui seront proposés à l'assemblée départementale pour une inscription à l'inventaire des arbres remarquables de Seine-et-Marne, ce qui porterait le nombre d'arbres ou groupes d'arbres classés à 144.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h 10.